



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/JUTE.3/4
31 mars 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE JUTE
ET LES ARTICLES EN JUTE, 2000
Genève, 27-31 mars 2000
Point 8 de l'ordre du jour

EXAMEN ET ADOPTION DE RÉOLUTIONS FINALES

Résolution*

La Conférence des Nations Unies sur le jute et les articles en jute, 2000,

Réunie du 27 au 31 mars 2000 à Genève pour élaborer un nouvel accord destiné à remplacer l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute,

Notant que des progrès ont été réalisés à cet égard, mais qu'il lui faudra plus de temps pour achever ses travaux,

Consciente du fait que l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute viendra à expiration le 11 avril 2000,

Notant également que le Conseil international du jute doit se réunir du 8 au 10 avril 2000 à Dhaka (Bangladesh),

* Adoptée par la Conférence à sa 4ème séance plénière, le 31 mars 2000.

1. Souligne combien il est important d'adopter un nouvel instrument destiné à remplacer l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute avant le 12 avril 2000;
2. Invite tous les membres de la CNUCED à soumettre à la Conférence, pour examen, des propositions relatives à un nouvel instrument;
3. Prie le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer les 6 et 7 avril 2000 à Dhaka (Bangladesh) une nouvelle session de la Conférence susceptible d'être prolongée, s'il y a lieu, jusqu'au 8 avril 2000, sans frais supplémentaires pour l'Organisation des Nations Unies, afin d'achever ses travaux sur ledit instrument;
4. Prie le Directeur exécutif de l'Organisation internationale du jute de prendre des dispositions concernant les services de conférence requis à Dhaka (Bangladesh);
5. Engage tous les membres de la CNUCED qui portent un intérêt à la production, à la consommation ou au commerce du jute et des articles en jute à participer activement à la Conférence pour en assurer le succès.
